



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT non collectif 2021

Communauté de Communes  
VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

[www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr)

**LES MISSIONS DU SPANC**

Le SPANC de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, créé en 2014 sur le territoire de l'ex Val d'Ille, exerce en régie **les missions obligatoires** qui lui sont dévolues, à savoir : le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le contrôle périodique des installations existantes.

L'indice de mise en œuvre de l'ANC sur le territoire, explicité dans le tableau ci-dessous, est ainsi de 100/140 (D302.0).

INTITULÉ	Nombre de points obtenus
<b>Partie A - Éléments obligatoires</b>	
VP 168 – Délimitation des zones d'assainissement non collectif	20/20
VP 179 – Application du règlement de service approuvé par une délibération	20/20
VP 170 – Délivrance de rapports de contrôles de conception et d'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées	30/30
VP 171 – Délivrance de rapports de visites de contrôles de bon fonctionnement	30/30
<b>Partie B – Éléments facultatifs</b>	
VP 172 – Existence d'un service d'entretien	0/10
VP 173 – Existence d'un service de travaux de création ou réhabilitation	0/20
VP 174 – Existence d'un service de traitement des matières de vidange	0/10
<b>TOTAL</b>	<b>100/140 POINTS</b>

**ACTUALITÉ DU SERVICE EN 2021**

L'année 2021 a été marquée par une **nouvelle organisation de travail** en raison d'un manque d'effectif du service sur une partie de l'année : sous-traitance des **contrôles de bon fonctionnement périodique, et en cas de vente immobilière ainsi que les contrôles de conception** à la société SAUR dans la limite des quantités prévues au marché

La société SAUR, retenue par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'issue d'une procédure d'appel public à concurrence, a continué les contrôles périodiques de bon fonctionnement sur le territoire. Ainsi, 4 communes ont été contrôlées en 2021.

Dans le cadre du marché, la société SAUR **devait intervenir sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2021** (date de fin de la campagne de contrôle périodique). Cependant, en raison de la crise sanitaire et de la suspension des contrôles, le marché avec la SAUR a été prolongé jusqu'au 30 avril 2022.

## LES INSTALLATIONS

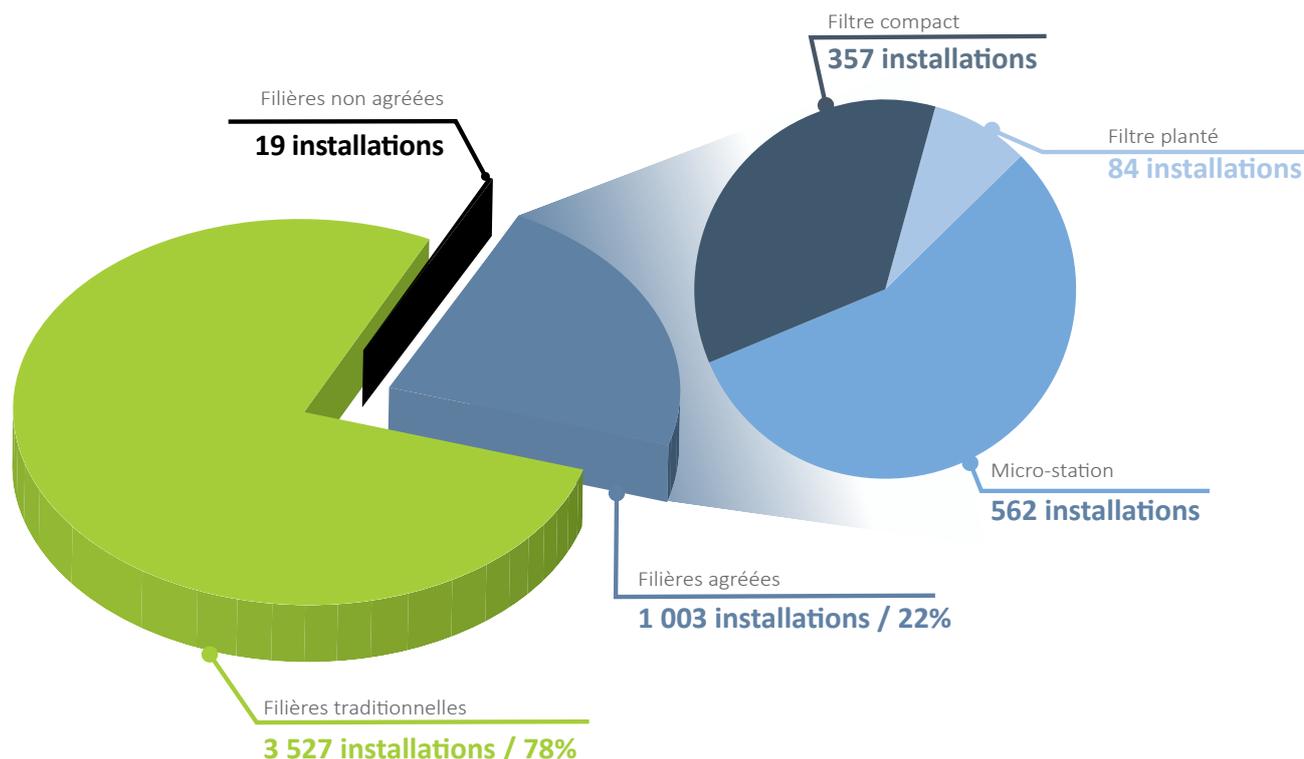
### EN PLACE

Avec un ratio de 2,7 habitants par installations, la population desservie en assainissement non collectif au 31/12/2021 est estimée à **12 720 habitants** (D301.0) légère augmentation par rapport à 2020 (12 500 habitants). Des variations importantes sont toutefois à souligner sur certaines communes (en raison d'une mise à jour de l'inventaire lors de la réalisation de la campagne de contrôle périodique).

COMMUNE	NOMBRE D'INSTALLATION EN SERVICE EN 2020	NOMBRE D'INSTALLATION EN SERVICE EN 2021	% D'ÉVOLUTION 2020/2021	NOMBRE D'HABITATION USAGERS DU SPANC EN 2021
Andouillé-Neuville	105	105	0%	284
Aubigné	14	14	0%	38
Feins	208	205	-1%	554
Gahard	410	415	1%	1121
Guipel	358	365	2%	986
La Mézière	233	236	1%	637
Langouët	92	92	0%	248
Melesse	770	801	4%	2163
Montreuil-Le-Gast	214	214	0%	578
Montreuil-sur-Ille	303	269	-13%	726
Mouazé	182	161	-13%	435
Sens-de-Bretagne	376	373	-1%	1007
Saint-Aubin-d'Aubigné	271	276	2%	745
Saint Germain-sur-Ille	141	117	-21%	316
Saint-Gondran	71	71	0%	192
Saint-Médard-sur-Ille	283	289	2%	780
Saint-Symphorien	114	118	3%	319
Vieux-Vy-sur-Couesnon	283	390	27%	1053
Vignoc	196	200	2%	540
<b>TOTAL</b>		<b>4 711</b>		<b>12 720</b>

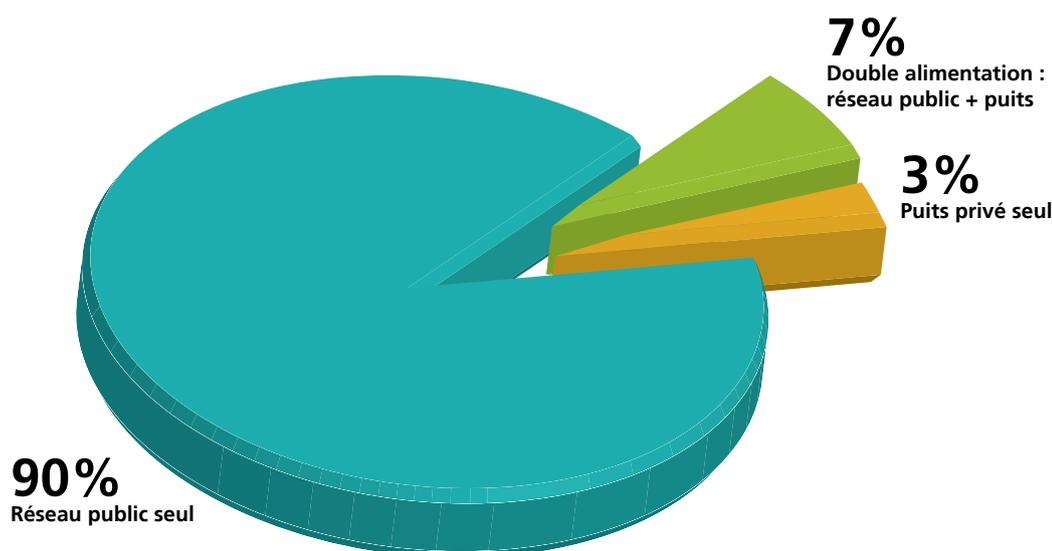
Sur la base des dossiers dûment complétés dans le logiciel métier, on estime à ce jour que le parc est majoritairement composé de filières traditionnelles (77% des 4 550 filières décrites) :

### État du parc connu par filière à 20 EH au 31/12/2021



Une installation incomplète composée d'une fosse toutes eaux et d'un puisard est considérée comme une filière traditionnelle « autre ». Les 19 filières classées « non-agréées » (contre 33 en 2020) sont des systèmes posés avant la sortie des agréments et ne répondant pas aux agréments en vigueur (5 filtre compacts, 8 filtres plantés et 6 micro-stations)

### Type d'alimentation en eau des locaux assainis



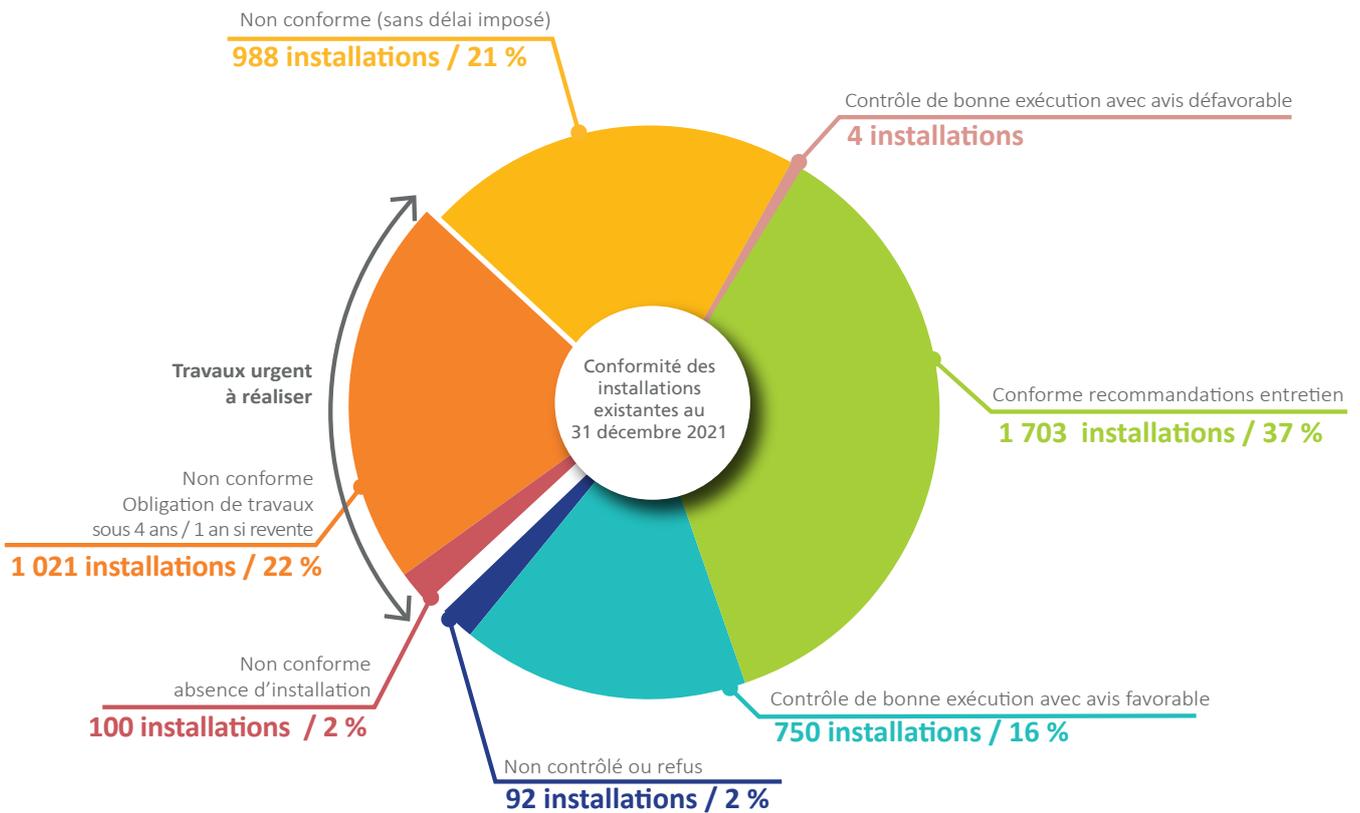
L'alimentation en eau pour la consommation humaine des immeubles en ANC se fait majoritairement à partir du réseau d'eau public. A ce jour on estime que seul 3% des immeubles ne sont alimentés que par les seuls puits privés présents sur les parcelles. En cas de double alimentation en eau (7% du parc), on constate que l'usage du puits est généralement privilégié par les foyers. Le raccordement et/ou l'abonnement au service public n'est établi qu'en secours. Ces puits ne sont que très exceptionnellement déclarés en mairie.

### NIVEAU DE CONFORMITÉ DU PARC

Au 31 décembre 2021, environ 3 700 installations (soit 75% du parc) ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement selon les prescriptions de l'arrêté du 27 avril 2012.

Considérant les 4 560 installations en fonctionnement renseignées dans la base de données métier (renseignée à 98%) et ayant fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement ou de bonne exécution, les statistiques de conformité sont les suivantes :

#### Conformité des installations existantes au 31/12/2021



1 120 installations nécessitent ainsi des travaux urgents. Le **taux de conformité réglementaire** (sur la base des 98% du parc saisi dans la base) est **estimé à 75%** (P301.3, légère amélioration par rapport à 2019 et 2020 : respectivement 72 et 74%).

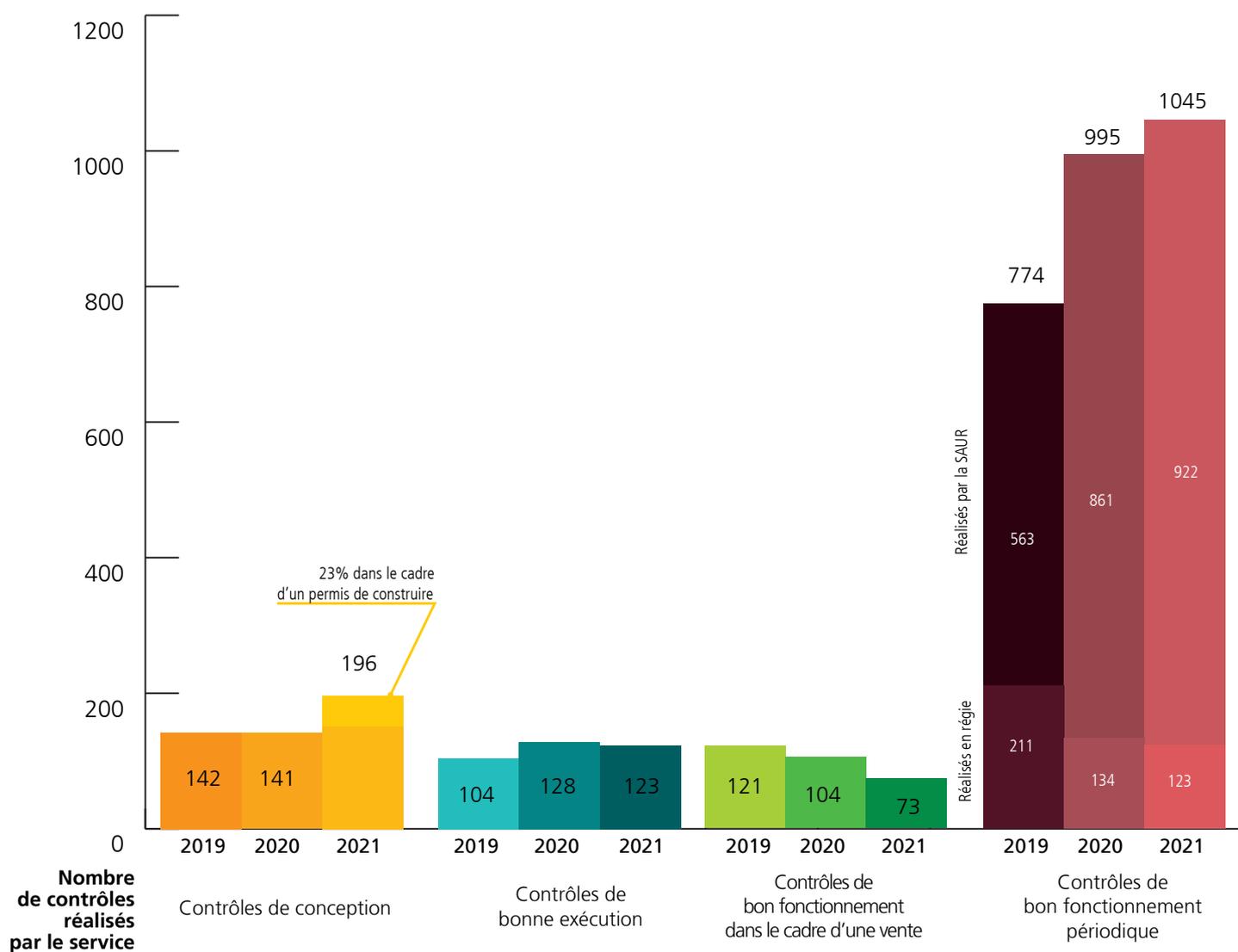
Remarque : si l'on considère uniquement les installations conformes, nécessitant quelques recommandations d'entretien, le taux de conformité (vis à vis de l'arrêté de 2012) chute à 53 % (en légère augmentation, contre 51% en 2019 et 52% en 2020).

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement se sont poursuivis en régie sur une partie de la commune de Saint-Germain-sur-Ille et par l'intermédiaire de la SAUR sur les communes de Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Sens-de-Bretagne, Vieux-vy-sur-Couesnon et finalisation de Saint-Germain-sur-Ille.

Les contrôles de bonne exécution ont intégralement été réalisés en régie.

Les contrôles de conception et de bon fonctionnement dans le cadre des ventes immobilières ont majoritairement été réalisés en régie. Une partie de ces contrôles ont été réalisés par l'intermédiaire de la SAUR.

### Contrôles réalisés en 2021



Les rapports de contrôles sont envoyés aux propriétaires des installations et une copie est systématiquement adressée en Mairie (au fil de l'eau et sur demande pour les contrôles de bon fonctionnement périodique).

## FOCUS SUR LES CONTRÔLES DE CONCEPTION

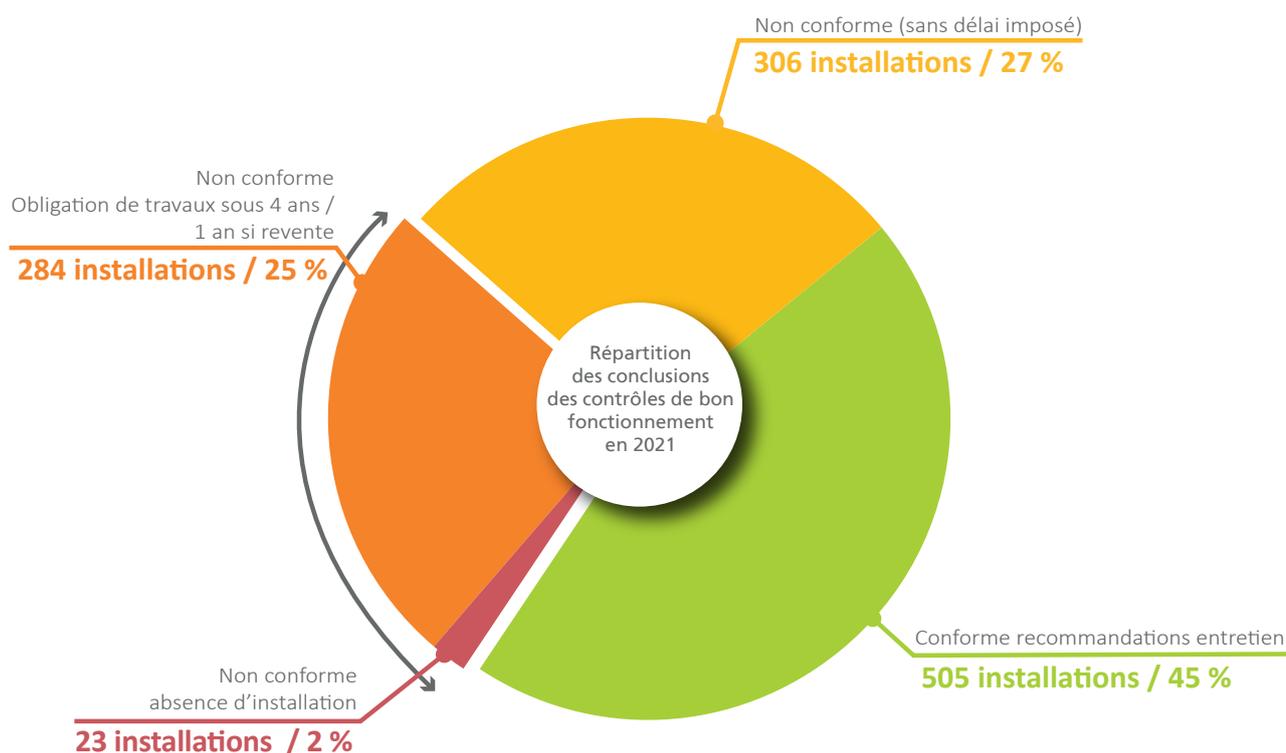
Sur les 196 projets d'installation d'assainissement non collectif validés, on dénombre : 151 validations dans le cadre d'une réhabilitation pour donner suite à un contrôle de bon fonctionnement défavorable et 45 dans le cadre d'une demande de permis de construire.

## FOCUS SUR LES CONTRÔLES DE BONNE EXÉCUTION

Sur les 123 contrôles de bonne exécution effectués en 2021 par le service, tous ont reçu un avis de conformité du service.

## FOCUS SUR LES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT

### Répartition des conclusions des contrôles de bon fonctionnement en 2021



Par rapport aux contrôles de bon fonctionnement réalisés les années précédentes, **la part des contrôles de bon fonctionnement conduisant à des prescriptions de travaux urgents** (c'est-à-dire dans les meilleurs délais ou dans un délai maximum de 4 ans ou 1 an suivant la vente), ainsi que **la part des installations nécessitant des travaux non urgents** (c'est-à-dire sans obligation de délai ou 1 an suivant la vente) et **le taux des installations ne présentant aucun dysfonctionnement** (malgré quelques recommandations d'entretien) **sont stables** par rapport à 2020 expliquant la légère augmentation du taux réglementaire indiqué précédemment à 75% (P301.3) en 2021.

**La part des installations existantes contrôlées en 2021 et nécessitant des travaux non urgents** (sans obligation de délai ou 1 an suivant la vente) **est stable** par rapport au 31/12/2020.

On note également, que le taux des installations ne présentant aucun dysfonctionnement (malgré quelques recommandations d'entretien) est stable par rapport à 2020.

NB : ce constat est identique que l'on considère les contrôles périodiques ou les contrôles réalisés dans le cadre des ventes.

## LE FINANCEMENT

### DU SERVICE

Le SPANC est un service public qui ne peut être financé que par les redevances perçues auprès des usagers du service. Il est soumis à une obligation d'équilibre budgétaire. Aussi, la liste des redevances fixées au règlement de service ainsi que leurs montants doivent en assurer le financement.

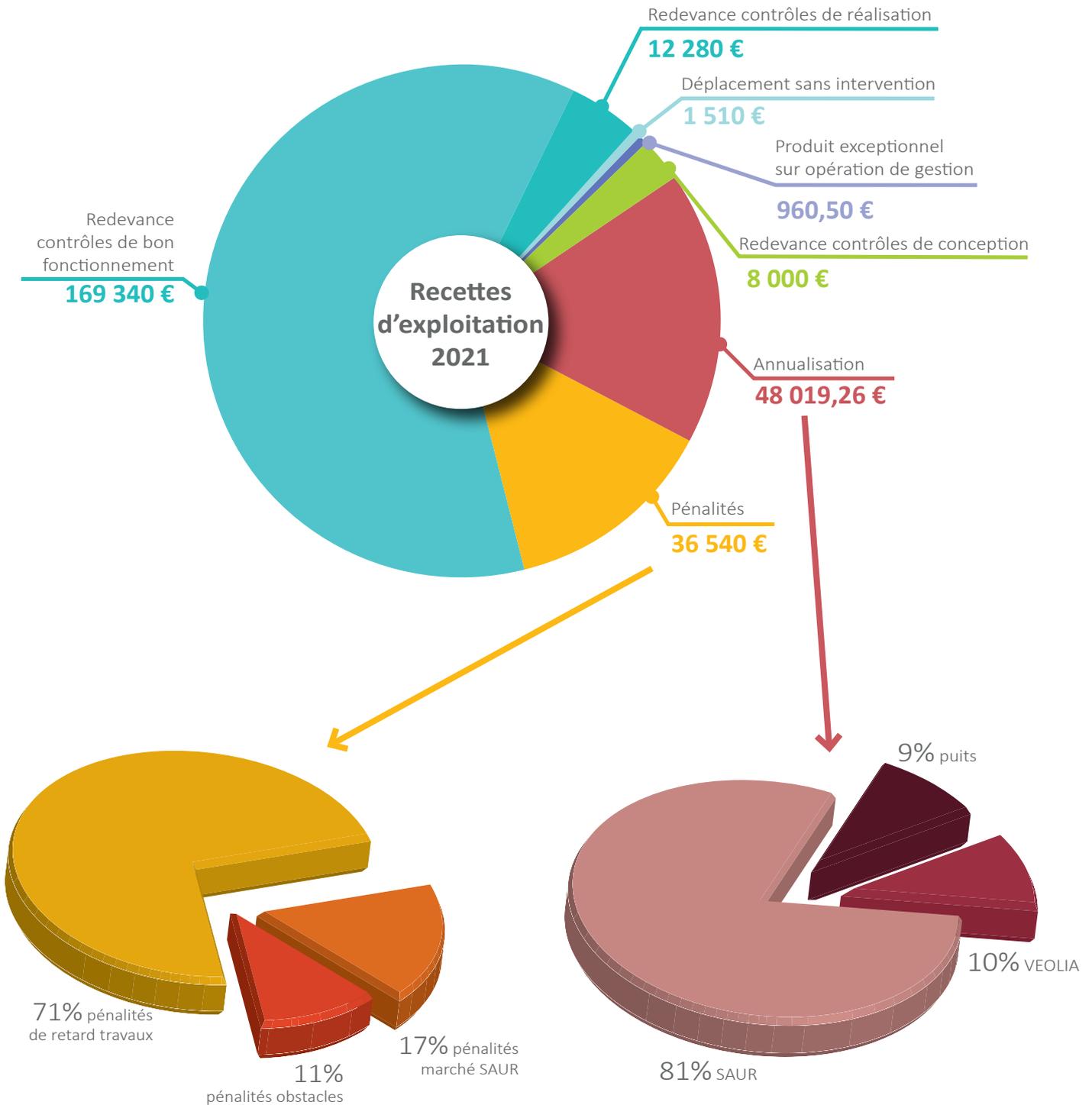
LIBELLÉ DE LA PRESTATION	TARIFS 2021	TARIFS 2022
<b>1. INSTALLATIONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À 20 EH</b>		
1.1 Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	50 €	50 €
1.2 Contrôle de bonne exécution des travaux	100 €	100 €
1.3 Contrôle de bon fonctionnement - sur demande de l'utilisateur ou dans des cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	150 €	150 €
1.4 Annualisation – cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2021	35 € / an	35 € / an
1.5 Contrôle de bon fonctionnement périodique (Cas où l'annulation prévue au 1.4, non encore mise en œuvre)	150 €	150 €
<b>2. INSTALLATIONS SUPÉRIEURES À 20 EH</b>		
2.1 Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	150 €	150 €
2.2 Contrôle de bonne exécution des travaux	300 €	300 €
2.3 Contrôle de bon fonctionnement - sur demande de l'utilisateur ou dans des cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	450 €	450 €
2.4 Annualisation – cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2021	105 € / an	105 € / an
2.5 Contrôle de bon fonctionnement périodique (cas où l'annulation prévue au 2.4, non encore mise en œuvre)	450 €	450 €
<b>3. TOUTES LES INSTALLATIONS</b>		
3.1 Déplacement sans intervention - cas prévus au règlement de service	50 €	50 €
3.2 Contre-visite - cas prévus au règlement de service	80 €	80 €

\*EH = Équivalent-Habitant

A noter : Le règlement de service a été complété courant 2021 pour une application au 1er janvier 2022, notamment sur la mise en place d'une nouvelle pénalité en cas de non-respect de la procédure de réhabilitation. Si à l'occasion d'un contrôle, il est constaté qu'un nouvel assainissement a été réalisé (ou réhabilité) sans faire l'objet d'une demande d'autorisation et/ou d'un contrôle sur la réalisation des travaux, une pénalité financière sera appliquée.

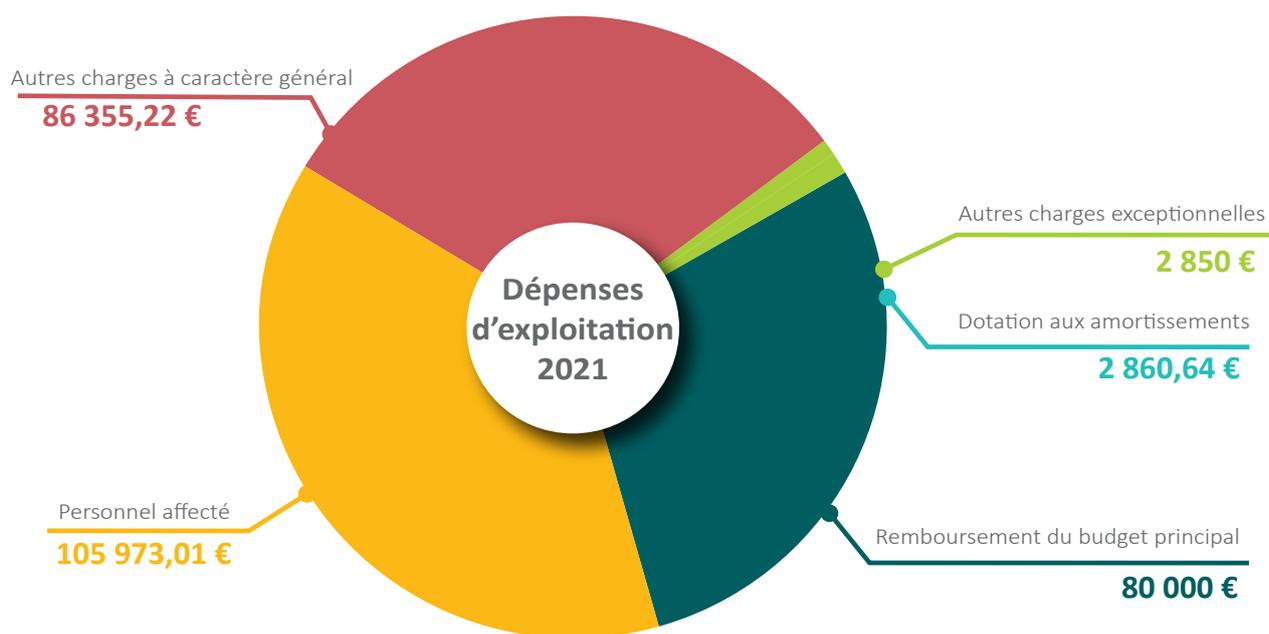
## RÉSULTATS FINANCIERS 2021 : SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes d'exploitation : 276 649.76 € net



NB : Véolia : hors versement de fin d'année 2021 encaissé sur l'exercice de 2022

Dépenses d'exploitation : 278 038,87 € net



Compte tenu d'un résultat reporté à fin 2020 de 104 591.46 €, le résultat cumulé (fonctionnement et investissement) à fin 2021 est de 106 062.99 €, soit un résultat d'exercice de + 1 471.53 € (contre 74 079.63 € en 2020).

NB : considérant que sur les 1ères années de démarrage du service, le budget annexe du SPANC avait bénéficié de dotations du budget principal à hauteur de 145 000 €, un 1er remboursement de 80 000 € a effectivement été réalisé au cours de cet exercice 2021. Le reste à rembourser sera étalé sur les années 2022 et 2023.

#### Les impayés

Le montant des impayés arrêté au 05 janvier 2022 sur les sommes facturées avant le 31 décembre 2020 est de 3 219.66 € soit 1.63 % des montants facturés en 2020 (contre 5.5% l'année précédente). Comme en 2020, la moitié de ces impayés concernent des facturations de pénalité pour retard de travaux.



Andouillé-Neuville  
Aubigné Feins Gahard  
Guipel Langouët La  
Mézière Melesse  
Montreuil-le-Gast  
Montreuil-sur-Ille  
Mouazé  
Saint-Aubin-d'Aubigné  
Saint-Germain-sur-Ille  
Saint-Gondran  
Saint-Médard-sur-Ille  
Saint-Symphorien  
Sens-de-Bretagne  
Vieux-Vy-sur-Couesnon  
Vignoc

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

##### SIÈGE

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast  
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87  
Mail [contact@valdille-aubigne.fr](mailto:contact@valdille-aubigne.fr)

##### PÔLE EAU AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

Avenue du phare de grand jardin • Cap Malo  
35520 Melesse  
Tél. 02 23 22 21 80

